

**Antigone** (Sophocle)

"l'*Antigone* de Sophocle (...) une des œuvres d'art les plus sublimes et, sous tous les rapports les plus parfaites, de tous les temps"<sup>1</sup>

La pièce de Sophocle met en scène le conflit entre deux figures, Antigone, la fille d'Oedipe et de Jocaste et Créon, son oncle, devenu roi de Thèbes, suite à la lutte fratricide que se sont livrés, à la mort d'Oedipe, ses descendants mâles, Étéocle et Polynice. Le premier, le plus jeune, s'était emparé injustement du pouvoir qui revenait normalement au second, par le droit d'aînesse et par le pacte volontaire d'alternance qui les liait, et l'avait chassé de la ville. Pour récupérer ce qu'il considère légitimement comme son bien, ce dernier n'a pas hésité à trahir sa Cité, en s'alliant avec ses ennemis. S'ensuit une guerre au cours de laquelle ils périssent tous deux. Pour châtier celui-ci, Créon défend, par édit et sous peine de mort, de lui rendre les honneurs des funérailles, alors qu'il accorde ce droit à celui-là, estimant, pertinemment, que leur faute, trahison pour l'un, déloyauté ou manquement à sa parole pour l'autre, n'est pas de même gravité.

" La communauté cependant honorera celui qui se trouvait de son côté ; mais le gouvernement, la simplicité restaurée du Soi de la communauté, punira, en le privant du suprême honneur l'autre qui déjà proclamait sa destruction sous les murs de la cité. Qui vient à violer l'esprit sublime de conscience, l'esprit de la communauté doit être dépouillé de l'honneur dû à son essence intégrale et accomplie, l'honneur dû à l'esprit décadé." (Hegel)

Ne pouvant ou ne voulant accepter cette décision qui heurte son devoir de piété familiale, contracté, indistinctement, envers tous les membres de sa phratrie, Antigone outrepassa l'ordre et ensevelit en cachette le corps de Polynice, afin qu'il ne soit pas exposé aux oiseaux de proie. La contradiction entre les personnages incarne donc le dilemme entre une loi ou un ordre politique et une exigence ou une norme morale voire religieuse, celle-ci étant logiquement représentée par une femme, jeune de surcroît, plus idéaliste, celui-là, non moins conséquemment, par un homme, plus âgé, plus sensible à des considérations pragmatiques.

" Tout se tient dans cette tragédie : la loi publique de l'État se trouve en opposition avec l'amour familial intime et le devoir envers le frère, les intérêts de la famille ayant pour défenseur une femme, Antigone ; les droits de la collectivité un homme, Créon."

Parce qu'elle concerne les cadres fondamentaux de la vie des hommes (famille et société) et leurs convictions les plus profondes (religieuses et politiques), cette opposition s'avère la plus dure qui soit et par là même la plus tragique.

" Cette opposition constitue l'opposition éthique suprême et, par conséquent, l'opposition au plus haut degré tragique, celle qui s'individualise dans l'opposition entre la virilité et la féminité ; cf. *Phén. E.*, (BB) VI. a. et b." (idem).

Les deux protagonistes du conflit ont tous deux raison, chacun défendant une cause parfaitement estimable, la justice ou préservation de la Cité pour le Roi, l'amour des siens et le respect que l'on doit aux morts pour sa nièce. En même temps pourtant ils ont également tort de ne point comprendre le droit de l'autre qui n'est d'ailleurs pas si étranger que cela au leur. N'est-ce pas par droit familial que Créon a été nommé roi de Thèbes ? Mais que serait à son tour ce droit, sans une Cité qui le définit et garantit ? Quoi qu'en pense Antigone, il n'est pas de droit intangible, non soumis à la discussion humaine.

" Pour l'*Antigone* de Sophocle elles valent comme le droit divin, le droit *non-écrit* et *infaillible*.

« Non pas maintenant, et hier, mais toujours - Ce droit vit, et personne ne sait quand il se manifesta. » " (idem)

---

<sup>1</sup> Hegel, *Esth.* Id. B. chap. III. II. 3.a. p. 285 - Art class. chap. I. II.b. t. 4 p. 67

Absolutisant leur point de vue particulier, ils ne perçoivent dans celui de l'autre qu'un obstacle arbitraire et surmontable.

" L'opposition se manifeste donc comme une collision *malheureuse* du devoir seulement avec l'*effectivité* dépourvue de droit. La conscience éthique est comme conscience de soi dans cette opposition, et, comme telle, elle entreprend d'assujettir par la force à la loi à laquelle elle appartient cette effectivité opposée, ou de la tourner par la ruse. Puisqu'elle voit seulement le droit d'un côté, le tort de l'autre, celle des deux qui appartient à la loi divine n'aperçoit de l'autre côté que l'*explosion d'une violence* humaine contingente, tandis que celle qui est affectée à la loi humaine n'aperçoit de l'autre côté que l'entêtement et la *désobéissance* de l'être-pour-soi intérieur ; les commandements du gouvernement sont en effet le sens public universel exposé à la lumière du jour, mais la volonté de l'autre loi est le sens souterrain, renfermé dans la profondeur intérieure, qui dans son être-là se manifeste comme la volonté de la singularité et qui, en contradiction avec la première loi, est la malice criminelle." (idem<sup>2</sup>)

S'obstinant orgueilleusement dans leur décision respective, ils courent ainsi droit et de leur propre volonté à leur perte.

Certes, suite aux prédictions menaçantes du devin Tirésias, Créon finira par fléchir et reviendra sur son décret, promettant de "respecter, jusqu'à la fin de ses jours, les lois fondamentales", ouvrant la voie à un compromis possible, mais ce sera trop tard. Anticipant sa condamnation, Antigone, "malheureuse, digne fille du malheureux Œdipe"<sup>3</sup>, -née, à l'encontre de la loi même de la naissance humaine (*Anti-gone*), d'une union incestueuse-, s'est déjà pendue ; et lui-même perdra dans l'histoire, non seulement sa nièce, mais également son fils Hémon, fiancé de celle-ci, qui, ne supportant pas sa disparition, se poignarde sur son corps, et sa femme Eurydice qui, en apprenant la mort de Hémon, se tue, en se plongeant une épée dans le sein ; il devient ainsi un être malheureux voire un mort-vivant.

" Quand on a éprouvé des infortunes pareilles aux siennes [celles de Priam] et qu'on a fini misérablement, personne ne vous qualifie d'heureux." (Aristote<sup>4</sup>)

Le destin fatal des héros de la pièce ne doit pas cependant nous faire oublier que, bien qu'ils aient eux-mêmes cherché cette fin, par leur attitude exclusive, ils n'en représentent pas moins chacun une position juste, comme le souligne Hegel, et qu'ils auraient donc pu se réconcilier, moyennant une intransigeance moins grande.

" Dans l'exemple de tragédie, pour moi de valeur absolue, dans *Antigone*, l'amour familial, la sainteté, l'intériorité, ce qui est sentiment qui pour cette raison s'appelle aussi loi des dieux inférieurs, entre en conflit avec le droit de l'État. Créon n'est pas un tyran mais représente une chose qui est aussi une puissance morale. Créon n'a pas tort, il soutient que la loi de l'État, l'autorité du gouvernement doivent être respectées et que le châtement est la conséquence de la violation. Chacun de ces deux côtés n'en réalise qu'un, n'en n'a qu'un comme contenu ; c'est là le côté exclusif et pour l'éternelle équité des deux côtés se trouve le tort parce qu'ils sont exclusifs, mais tous deux ont aussi raison. Dans le cours non troublé de la moralité tous deux sont reconnus, ils y ont leur valeur, mais conciliée (*ausgeglichen*). La justice ne s'élève que contre le caractère exclusif."

Ils finissent d'ailleurs par reconnaître leur faute, puisque, précédant Créon, Antigone, non seulement assume sa mort, en se suicidant, mais se départit de sa croyance rigide en l'inviolabilité de la Loi morale ou divine, acquiesçant ainsi à la légitimité de la loi politique, dès lors qu'elle en exécute elle-même la sentence.

" En vertu de cette effectivité et en vertu de son opération, la conscience éthique doit reconnaître son opposé comme l'effectivité sienne ; elle doit reconnaître sa faute.

« Parce que nous pâtissons, nous reconnaissons que nous avons failli. »"

<sup>2</sup> *Phén. E.* (BB) VI. b. t. II. p. 40 ; *Esth.* L'Art classique. I. II. b. t. 4 p. 67 ; *Ph.D.* § 166 R. ;

*Phén. E.* (C, AA) V. C. c. t. 1. p. 354 (cf. *H.Ph.* 2. p. 275 et Sophocle, vers 456-457) et (BB) VI. b. t. 2. p. 32

<sup>3</sup> Sophocle, v. 1113 et 380

<sup>4</sup> *É.N.* I. 10. 1100 a 9

Loin de se poser en simple victime innocente de la tyrannie du Prince, comme le veut une certaine tradition, par son aveu et propre homicide, elle acquiert la stature d'une vraie héroïne tragique, qui, dans sa défaite même annonce ou laisse la trace d'une solution possible.

"Ainsi chez Sophocle, voyons-nous aller à la mort la céleste Antigone, la figure la plus magnifique qui ait jamais apparue sur la terre".

Son sort rejoint celui de Socrate qui, tout en récusant ses juges, a accepté leur verdict et n'a point entendu s'y dérober, en fuyant, comme l'en priaient ses amis.

"Le destin de Socrate est donc authentiquement tragique. Ce qui constitue justement le destin tragique dans son universalité sur le plan moral, c'est qu'un droit en affronte un autre, -non pas comme si l'un seulement était un droit, et l'autre un non-droit; au contraire tous deux sont des droits qui s'opposent, et l'un se détruit dans l'autre; tous deux vont à leur perte, et tous deux sont donc justifiés l'un vis-à-vis de l'autre."

Tout comme lui, elle connaîtra un destin posthume peu commun, continuant à inspirer maints écrivains qui, avec plus ou moins de bonheur, se sont réclamés de la pièce de Sophocle.

"De tous les chefs-d'œuvre de l'antiquité et du monde moderne (je les connais à peu près tous, et chacun peut et doit les connaître), *Antigone* me paraît le plus parfait, le plus apaisant."<sup>5</sup>

Rien d'étonnant qu'elle ait fasciné autant de penseurs ou de poètes différents<sup>6</sup>.

Reste que l'apaisement du conflit ou la réconciliation est seulement affirmé et n'aura eu lieu pour les sujets, qu'une fois ceux-ci défaits : eux-mêmes n'en bénéficieront donc point ici-bas, exception faite de la " sage " Ismène, la sœur d'Antigone qui, bien que profondément malheureuse, a finalement "opté pour la vie". Seuls leurs successeurs en profiteront peut-être, s'ils savent tirer la leçon de l'échec de leurs prédécesseurs, ce qui de toute façon ne se fera pas sans mal /sacrifice pour eux également. En dépit de son caractère merveilleux, nul homme n'échappe au déchirement du dilemme et n'en détient présentement la solution parfaite.

"Entretant de merveilles du monde, la grande merveille c'est l'homme.(...) Et demain comme hier - et toujours prévaudra - cette loi: nul mortel n'atteint l'extrême du bonheur qu'il ne touche à sa perte. (...) A leur lot de malheur les mortels ne peuvent rien changer."

Les individus, tous enclins à la précipitation / la présomption, n'accéderont à la sagesse que dans l'après-coup, lorsque la passion se sera calmée et que le sens de leurs actes apparaîtra.

" Ce qui compte avant tout, pour être heureux, c'est d'être sage. Et surtout il ne faut jamais manquer à la piété. Les présomptueux, de grands coups du sort leur font payer cher leur jactance et leur enseignent, mais un peu tard, la sagesse."<sup>7</sup>

Car ce n'est qu'avec le temps, que les passions s'assagissent et que la vérité se manifeste ; celle-ci ne se révélera donc pleinement qu'à la fin des temps, comme le signalait Aristote.

" «Et cela dans une vie accomplie jusqu'à son terme», car une hirondelle ne fait pas le printemps, ni non plus un seul jour : et ainsi la félicité et le bonheur ne sont pas davantage l'œuvre d'une seule journée, ni d'un bref espace de temps."<sup>8</sup>

<sup>5</sup> *Ph.R.* II p. II. 3è s. 3.a. β. p. 127 ; *Phén. E.* (BB) VI. b. II. t. II. p. 37 (Sophocle, v. 926) ;

*H.Ph.* t. 2, Socrate pp. 332 et 336 (cf. p. 278) et *Esth.* Poésie chap. III. C. III. c. t. 8 p. 407 ; cf. pp. 401-403

<sup>6</sup> vide Aristote, *Rhét.* ; Hölderlin, *L'Antigone de Sophocle* ; Kierkegaard, *Ou bien ... ou bien* ; Lacan, *Sém.* VII et pour les poètes, V. Alfieri, J. Cocteau, J. Anouilh, B. Brecht, H. Bauchau etc.

<sup>7</sup> Sophocle, v. 557-559 ; 333 ; 611-614 ; 1336-1337 et 1348-1353 ; cf. égal. *Oedipe Roi* v. 1526-1530

<sup>8</sup> *É.N.* I. 6. 1098 a 18